[Civilité et adresse salarié/salariée]

Bâle, le 4 février 2014

Accord de méthode : mise en oeuvre opérationnelle des documents de référence

Monsieur / Madame,

Vous n'êtes certainement pas sans savoir que des représentants de la France, de la Suisse et de l'aéroport de Bâle-Mulhouse ont signé le 22 mars 2012 un accord de méthode relatif au régime applicable aux entreprises du secteur suisse et du secteur commun de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, dénommé ci-après « **Accord de méthode** ». Dans cet Accord de méthode, il a été prévu que les administrations compétentes des Etats signataires contribuent à élaborer *un avenant type relatif au contrat individuel de travail, un accord type relatif à la procédure de licenciement collectif* ainsi qu'un *règlement commun relatif à la médiation*.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les documents cités ci-dessus ont été depuis élaborés et approuvés au niveau des deux Etats. Par lettre du Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement du canton de Bâle-Ville en date du … (dont copie ci-jointe), il nous a été demandé de procéder dorénavant à la mise en œuvre opérationnelle de ces documents de référence avec les adaptations relatives aux contrats de travail correspondantes.

Par conséquent, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

1. L'avenant à votre contrat de travail (**deux exemplaires**) ;
2. L'Accord de méthode en date du 22 mars 2012 ;
3. La notice d'information concernant le centre de médiation du secteur suisse et du secteur commun de l'aéroport.

Nous vous demandons de signer **l'avenant à votre contrat de travail** à titre d'approbation et de nous en retourner un exemplaire signé **au plus tard le 28 février 2014**. L'avenant au contrat de travail ainsi que l'Accord de méthode font tous deux partie intégrante de votre contrat de travail.

Vous pourrez consulter l'accord relatif à la procédure de licenciement collectif, conclu entre notre entreprise et l'Office de l'économie et du travail du canton de Bâle-Ville (ainsi que la représentation des travailleurs si existante), sur le lien suivant :….

Pour toutes questions, …. reste volontiers à votre entière disposition.

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des documents et restons dans l'attente du renvoi de l'avenant relatif au contrat de travail dûment signé.

Veuillez agréer Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

…

Pièces jointes :

- Courrier du Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement du canton de Bâle-Ville
- Avenant à votre contrat de travail (deux exemplaires)
- Accord de méthode
- Notice explicative concernant le centre de médiation du secteur suisse et du secteur commun de l'aéroport